

Liberté académique : France Universités prépare des propositions pour la rentrée 2025 (J-F. Huchet)



© Sarah Witt

« Nous sommes à l'écoute de ce qui se fait au niveau local pour essayer d'améliorer les choses, et nous allons préparer pour la rentrée des propositions sur ce qui pourrait être amélioré afin de renforcer les dispositifs en matière de liberté académique », déclare [Jean-François Huchet](#), président de l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales), et vice-président de France Universités, à News Tank, le 04/07/2025.

Ces propositions s'appuieront notamment sur le rapport que doit leur rendre [Stéphanie Balme](#), enseignante-chercheuse à Sciences Po, mais aussi sur les deux propositions de loi déposées au Sénat à ce sujet, l'une par [Louis Vogel](#) (Horizons) et l'autre par le groupe [SER \(Socialistes, écologistes et républicains\)](#).

Sur l'accompagnement que peut apporter France Universités aux présidents d'université, Jean-François Huchet mentionne la formation à la communication. « Ces situations ont souvent un caractère d'urgence, avec des pressions médiatiques qui demandent une réaction rapide, par exemple la déclaration d'une personnalité politique. Il faut savoir gérer la communication, ce qui n'est pas lié au volet juridique, donc il faut que les présidents soient formés à ces sujets. »

Un autre aspect selon lui est la réaction collective : « Quand il y a une pression, il faut aussi faire en sorte d'avoir une réponse collective pour tenir en respect des velléités de dirigeants qui voudraient outrepasser un certain nombre de droits en matière de liberté académique. Il est important de faire front de manière unie. »

« [Tout le monde a à balayer devant sa porte](#) »

Quand Olivier Beaud dit au séminaire de l'ADGS (Association des directeurs généraux des services) sur la liberté académique que « les présidents d'université doivent nous défendre au lieu de nous attaquer », est-ce qu'il se trompe complètement ?

Je ne veux pas rentrer dans une explication de texte avec lui. Mais que ce soient les enseignants-chercheurs, chercheurs ou les présidents d'université, tout le monde a à balayer devant sa porte, y compris les étudiants qui parfois revendiquent une liberté académique alors qu'ils n'en relèvent pas.

Nous prévoyons à France Universités d'avoir une formation détaillée sur cette question d'un point de vue général, mais aussi plus juridique, pour qu'ils connaissent et puissent s'emparer pleinement des dispositifs à leurs mains pour défendre la liberté académique et les E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) attaqués.

Y a-t-il une méconnaissance de ces dispositifs ?

Je n'ai pas cette impression. Beaucoup de présidents connaissent les dispositifs, ce qu'il est possible de faire. La France est un des pays qui a le meilleur index mondial de la protection de la liberté académique. Il ne faut pas noircir le tableau ! Et quand il y a eu des atteintes graves, de ce qu'on observe à France Universités, les présidents concernés ont essayé de faire ce qu'il fallait : accorder la protection fonctionnelle aux E-C, faire des rappels à l'ordre.

Il y a eu des cas un peu médiatiques qui donnaient peut-être l'impression qu'ils ne faisaient pas ce qu'il fallait. Mais sur le fond, ce n'était pas le cas.

Les présidents ont-ils du mal à se figurer la menace ? Ce qui se passe aux États-Unis aide-t-il à une prise de conscience ?

L'exemple américain provoque beaucoup d'émoi dans le milieu universitaire, y compris chez les présidents qui voient devant leurs yeux le système d'un pays qui était au cœur des libertés académiques, qui a construit une symbiose entre démocratie et liberté académique, s'effondrer. Évidemment, cela a un impact, car les exemples précédents que nous avons, en Hongrie par exemple, n'avaient pas cette ampleur, ou se passaient dans des pays totalitaires, comme la Chine ou l'Iran.

Cela nous laisse voir à quel point et avec quelle rapidité cela peut se dégrader. Donc nous sommes beaucoup plus conscients. Et cela recoupe les rapports sur l'index mondial de la liberté académique qui nous montre qu'il est très lié à l'évolution du système politique du pays.

En France pourtant, la région Aura (Auvergne Rhône-Alpes) a menacé de couper des subventions à l'Université Lyon 2. Il y a quelques mois c'était la région Île-de-France avec Sciences Po. Est-ce que cela vous préoccupe ?



Une évolution inquiétante »

Ce sont des menaces graves sur l'autonomie des universités qui est une partie importante de la liberté académique dans le choix des formations, de la recherche. C'est une évolution inquiétante, avec une instrumentalisation des universités et un chantage aux moyens.

Face à cela, il faut une solidarité universitaire, et nous le dirons à chaque fois que nécessaire.

Comment France Universités peut-elle accompagner les présidents alors ?

Nous pouvons agir à plusieurs niveaux. Ces situations ont souvent un caractère d'urgence, avec des pressions médiatiques qui demandent une réaction rapide, par exemple la déclaration d'une personnalité politique. Il faut savoir gérer la communication, ce qui n'est pas lié au volet juridique, donc il faut que les présidents soient formés à ces sujets, et France Universités s'y emploie.

Ensuite, c'est de mobiliser tous les outils dont on dispose aujourd'hui, et de porter à leur connaissance quand ce n'est pas le cas. Nous avons des experts qui peuvent faire circuler de l'information, ou mettre en contact avec des présidents qui ont été confrontés à ces situations et pourront donner de bonnes pratiques et conseils.

Quand il y a une pression, il faut aussi faire en sorte d'avoir une réponse collective pour tenir en respect des velléités de dirigeants qui voudraient outrepasser un certain nombre de droits en matière de liberté académique. Il est important de faire front de manière unie.



Faire front de manière unie »

Et dernier stade, il faut essayer d'améliorer les dispositifs existants : nous sommes à l'écoute de ce qui se fait au niveau local pour essayer d'améliorer les choses, et nous allons préparer pour la rentrée des propositions sur ce qui pourrait être amélioré afin de renforcer les dispositifs en matière de liberté académique.

Avez-vous un rôle à jouer au niveau européen ?

En effet, nous savons qu'il y a une réflexion sur la liberté académique au niveau de la Commission européenne et de l'EUA (European University Association), et nous voulons agir de manière coordonnée avec les autres conférences nationales de présidents ou recteurs.

Lors du colloque de l'ADGS, Stéphanie Balme suggérait que FU (France Universités) puisse constituer « un groupe avec une liste d'avocats et une sorte de protection au-delà de l'université, afin d'apporter des solutions égales sur l'ensemble du territoire français ». Est-ce une bonne idée ?

Nous n'avons pas encore reçu le rapport réalisé par Stéphanie Balme, ce qui devrait être le cas dans les prochains jours. Nous allons l'étudier et en débattre quand ce sera le cas, afin de promouvoir à la rentrée des améliorations, en même temps que nous rendrons ce rapport public.

Pour ce qui est de cette proposition, plus spécifiquement, nous n'avons pas de vivier d'avocats, mais cela existe au niveau des universités dans le cadre de la protection fonctionnelle, et ils peuvent être spécialisés. À voir s'il est nécessaire d'ajouter un dispositif au niveau de FU, nous en discuterons bien évidemment.

Est-ce qu'il faut aussi mieux sensibiliser les étudiants ? Stéphanie Balme évoquait la charte qu'elle leur fait signer en début d'année concernant le contenu de son cours...

Le gros du travail est à faire dans le monde des E-C, des présidents et équipes de direction. Mais en effet, pour les étudiants, que l'on puisse consacrer un peu de temps pour distinguer ce qui relève de la liberté d'expression de la liberté académique, ou pour évoquer les questions éthiques dans la recherche, pourrait être intéressant.

Plusieurs initiatives parlementaires s'intéressent à la liberté académique, notamment au Sénat. Comment vous positionnez-vous sur ces textes ?

Elles traitent de points assez différents, certains liés à la Constitution, d'autres à la loi, et sont intéressantes. Nous en avons pris connaissance et nous allons essayer de voir si nos propositions recourent celles qui sont déjà sur la table.



Jean-François Huchet

Vice-président @ France Universités

Président @ Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales)

Parcours

Depuis janvier 2025

[France Universités](#)

Vice-président

Depuis novembre 2019

[Inalco \(Institut national des langues et civilisations orientales\)](#)

Président

Depuis 2011

[Inalco \(Institut national des langues et civilisations orientales\)](#)

Professeur des universités

Février 2017 - janvier 2019

[Inalco \(Institut national des langues et civilisations orientales\)](#)

Vice-président du conseil scientifique

2014 - 2017

[Inalco \(Institut national des langues et civilisations orientales\)](#)

Directeur de l'équipe de recherche ASIEs

2013 - 2017

[Centre national de la recherche scientifique \(CNRS\)](#)

Fondateur et directeur du GIS Asie

2006 - 2011

Centre d'Études Français sur la Chine Contemporaine (Hong Kong)
Directeur

Établissement & diplôme

-

[Université de Rennes 1](#)

Docteur en sciences économiques

1987 - 1991

Université de Pékin

Etudiant

Fiche n° 34009, créée le 29/01/2019 à 13:19 - Màj le 04/07/2025 à 12:46



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)• Jean-François Huchet (Inalco)

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
 - Des conseillers et consultants : 7 personnes.
-

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 04/07/2025 à 12:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »